

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 24 NOVEMBRE 2016**

**Présents** : Mmes DAVAYAT - LITWINSKI – BLANC, M. COURTIN – DELCHET- JANKOWSKI – VIDEAU

**Absent** : M. CHARDONNET

**Procurations** : M. LE CLANCHE à M. JANKOWSKI  
Mme DUVAL à Mme LITWINSKI  
Mme DUBOIS à Mme BLANC

Ouverture de la séance à 19h35.

Mme BLANC est désignée secrétaire de la séance.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la *modification tarifaire de l'assurance risque statutaire des employés titulaires*

Les conseillers donnent leur accord pour cet ajout

Le montant de l'assurance augmente de 5 % ; il en coûtera 50 € de plus par an à la commune.

Tous les conseillers votent pour la modification.

### **Révision 2017 PVR - 1ère et 2ème tranches**

1ère tranche

Cette tranche est basée sur l'indice de l'INSEE.

Pour 2017, le coût est de 5,86 €

2ème tranche

Concerne la voirie et l'éclairage public.

Pour 2017, le coût est de 2,96 €

Unanimité pour les révisions 2017 PVR

### **Révision des tarifs municipaux 2017**

Mme le Maire donne lecture des tarifs municipaux actuellement appliqués.

Salle des fêtes

Après discussion, les membres du conseil sont d'accord pour ne pas modifier le tarif de la location de la salle des fêtes pour des professionnels.

Il est décidé de ne plus établir un tarif pour l'été et un autre pour l'hiver.

A compter du 1er janvier 2017, les tarifs suivants seront en vigueur :

Si la salle des fêtes est louée forfaitairement à la journée par des Varennois, le tarif est inchangé : du lundi au jeudi = 110 € par jour

Si la salle des fêtes est louée pour le week-end (du jeudi 17 h au dimanche 20 h) le tarif est de 155 €.

Pour les personnes extérieures à Varennes, le forfait semaine (du lundi au jeudi) est fixé à 310 € par jour ; pour le week-end (du jeudi 17 h au dimanche 20 h) le tarif est de 600 €.

Les tarifs pour les associations sont fixés à 32 € par jour pour le forfait semaine et à 50 € pour le forfait week-end.

La salle des fêtes est toujours gratuite lors de la première demande de location pour les associations.

Le montant des chèques de caution reste inchangé.

10 votes pour (compte tenu des procurations)

Droit de place

Il est dû par M. MERLE pour la terrasse devant son établissement.

Actuellement fixé à 75 €, il reste inchangé pour 2017.

10 votes pour (compte tenu des procurations)

Concessions au cimetière  
Elles sont d'une durée de 30 ans.  
Pour 2,50 m<sup>2</sup> le tarif est de 152 €  
Pour 5,00 m<sup>2</sup> le tarif est de 350 €  
Le tarif d'une case au columbarium reste inchangée (632 € pour 30 ans)  
Le paiement du dépositaire communal est fixé à 16 €  
10 votes pour (compte tenu des procurations) pour chacun des tarifs.

### **Avenants SEMERAP**

La SEMERAP souhaite que les contrats liant la commune pour une durée de 5 ans avec le syndicat, pour le contrôle des poteaux à incendie, pour le poste de relèvement à la salle des fêtes, pour le nettoyage des rues, et les eaux pluviales ne fassent plus l'objet d'un courrier annuel de leur part mais soient prorogés à échéance par tacite reconduction.  
10 votes pour (compte tenu des procurations).

### **Demande de subventions**

Cette demande concerne le ponton de pêche pour les handicapés estimé à 17880 €  
Une subvention d'état de 30 %, appelée DETR, peut être accordée si elle est demandée avant le 15 décembre 2016.  
Une subvention sera demandée au Conseil Départemental et une autre au Conseil Régional  
L'un des prochains chantiers sera justement l'aménagement du bas de la rue des Lavandières à proximité du terrain de boules. Coût estimé : 10433 €  
10 votes pour (compte tenu des procurations)

### **Décisions modificatives du budget 2016**

Madame LITWINSKI détaille les décisions modificatives

- 1 – charges salariales – cotisations la somme de 6.320 € sera prise dans les autres charges exceptionnelles
  - 2 – intérêts sur crédit la somme de 80 € sera prise dans les autres charges exceptionnelles
  - 3 – Fonds de péréquation intercommunale la somme de 6 € sera prise dans les autres charges exceptionnelles
  - 4 – la somme de 3.388,50 €, représentant le montant de l'achat d'outillage pour l'employé communal doit être passée dans la section investissement.
- 10 votes pour (compte tenu des procurations)

L'achat d'un accessoire taille-haie est envisagé l'an prochain.

### **Autorisation de régler des dépenses investissement avant le vote du budget 2017**

Mme le Maire demande l'autorisation de payer des factures aux différents artisans effectuant des travaux dans la commune lorsque la Mairie recevra ces factures avant le vote du budget 2017.  
10 votes pour (compte tenu des procurations).

### **Indemnité du percepteur**

L'indemnité s'élève à 310,59 € pour l'année. Elle est due pour le travail fourni par le percepteur.  
Un vote contre, 9 votes pour (compte tenu des procurations)

### **Indemnités d'exercice de mission de Préfecture pour le personnel**

Mme DAVAYAT précise qu'il s'agit des primes allouées au personnel.  
Il est décidé d'allouer :  
300 € pour Emmanuelle VOYER  
250 € pour Quentin DUCHENE  
100 € pour Stéphanie ESPARCIEUX  
10 votes pour (compte tenu des procurations)

Mme le Maire indique que le rapport sur le prix et la qualité de l'eau est à disposition en Mairie.

### **Questions diverses**

\* M. ESPARCIEUX et Mlle DE MARCHI ont présenté une demande pour le logement du 1er étage de la « maison Berthon ». Le Conseil Municipal en prend note.

\* Dénomination des nouveaux chemins  
Entre les propriétés JAUSSY et LECOURT : **chemin des Noisetiers**  
De la Place des Tilleuls à la Rue du Rossignol (derrière la propriété GARBUGLI) : **chemin des Sureaux**  
Place de la Salle des Fêtes : **Place des Ripailles**

\* Travaux envisagés en 2017  
Après le passage des caméras par la SEMERAP, un réseau d'eau pluviale s'avère en mauvais état.  
Mme le Maire va demander un devis à la SEMERAP pour connaître le montant des travaux à envisager pour la remise en état.

\* Toiture de l'église  
Les travaux se monteraient à 10.404 € TTC. Il serait urgent de faire les travaux pour éviter que les peintures de l'église ne s'abîment.

\* au cimetière, 19 tombes sur les 30 répertoriées comme abandonnées pourront être récupérées. La procédure est longue mais bien enclenchée.

\* suite au départ de la secrétaire de Mairie en janvier 2017, 12 personnes ont posé leur candidature pour le poste

\* vendredi 2 décembre à partir de 18 h : préparation de la salle des fêtes pour le repas des aînés

\* subventions reçues du Conseil Départemental  
300 € pour le vide grenier  
300 € pour l'animation du Noël des Enfants  
300 € pour l'animation des Aînés

\* Conseillers communautaires  
Malgré la délibération désignant les conseillers communautaires pour Varennes, Madame le Préfet n'ayant pas encore avalisé le projet de fusion de la Communauté de Communes qui lui a été présente, une nouvelle délibération devra être prise avant le 1er janvier 2017.

### **Débat sur le plan d'aménagement de développement durable (PLUI)**

Mme le Maire a présenté le projet de PADD aux conseillers municipaux et expliqué les 4 orientations qui définissent la philosophie de projet de territoire prévu sur les 15 années à venir.

Réaffirmer la place d'Ennezat comme pôle de vie au sein de la Limagne  
Valoriser la ruralité du territoire  
Elaborer une stratégie de développement économique  
Définir un projet de territoire durable

Un débat a été instauré sur ces orientations entre les membres du conseil municipal

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 35.